

21 JUIN 2023

## Amendement motion PCPE – Séance Plénière du 22 juin 2023

Parfois, de tragiques faits divers peuvent illustrer les manquements collectifs et les failles de nos sociétés. Le suicide à 13 ans de Lindsay Druon, survenu le 12 mai dernier est de ceux-là. L'émotion est intense. L'effroi est terrible.

Le pays s'en est emparé. À l'émotion a succédé l'indignation, légitime. Et puis cette question : qu'aurait-il pu ou dû être fait pour éviter ce drame ?

Comment participer à la lutte contre les harcèlements dans un lien de proximité régionale avec les différents acteurs concernés ? Quels relais existent sur lesquels s'appuyer dans un souci d'efficacité ? Comment aider à libérer les paroles à propos d'un phénomène encore largement tu par les principales victimes, sous-estimé par les institutions et ignoré parfois par les familles elles-mêmes ?

Quand il s'agit de harcèlement scolaire, de mal-être adolescent et de comportements suicidaires, des chiffres existent et ils sont aussi stupéfiants qu'éloquents. Chaque année, ce sont entre 6 et 10% des élèves qui sont victimes de harcèlement, soit entre 800 000 et 1 million d'élèves. Parmi eux, 25% de collégiens, majoritairement des filles. Mais d'une manière générale, c'est l'ensemble de la scolarité qui est affecté par ce fléau, depuis l'école primaire jusqu'aux lycées et aux centres d'apprentissage. Ce n'est certes pas un phénomène nouveau, mais son amplification due au cyber-harcèlement le rend encore plus inquiétant. En ce sens, l'école n'est que le reflet de la société et ne saurait être jugée seule responsable.

La question du harcèlement scolaire, qui nécessiterait d'être déclarée grande cause nationale, nous concerne tous et toutes et ne se satisferait pas d'être renvoyée vers d'autres échelons de responsabilité administrative. Le Sénat a ainsi conduit à l'automne 2021 une mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyber-harcèlement. L'Etat, par le biais du ministère de l'Education nationale, va généraliser à la rentrée 2023 le programme « PHARe » de lutte contre le harcèlement à l'école. Nous pouvons en saluer la mesure, même si certains en pointent les limites ou son aspect trop général.

Dans cette prise de conscience générale, qu'est-ce que la région Hauts-de-France, dans le cadre de ses compétences, peut faire pour activement prendre part à cette lutte, pour laquelle il n'existe pas de petites mesures ? Pourquoi ne pas établir un état des lieux le plus complet possible ? En s'appuyant sur l'avis du CESER qui a toute sa place dans cette réflexion, un groupe de travail pourrait être constitué qui déboucherait sur la création d'un Centre régional de référencement et de lutte contre le harcèlement scolaire, à l'image de ce qui a été mis en place en région Auvergne - Rhône-Alpes.

***Le rôle de la Région Hauts-de-France est de faire en sorte que les communautés éducatives participent de ce rôle de sentinelle.***

***C'est pourquoi la Région n'a pas attendu cette prise de conscience générale pour s'engager dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Depuis 2021, la Région Hauts-de-France, consciente de la nécessité d'agir dans le domaine des violences faites aux enfants s'est alors positionnée comme territoire pilote pour développer et accueillir dans l'ENT HDF NEO un dispositif d'information et/ou d'alerte permettant à des élèves de signaler facilement des faits de violences rencontrés.***

***Les autorités académiques (DRAAF, Académies d'Amiens et de Lille) ainsi que les départements du Nord et du Pas-de-Calais, se sont montrées intéressées par ce projet et ont également souhaité participer à cette action au regard notamment du partenariat établi dans le cadre de l'ENT HDF qui prend en compte le 1er et le 2nd degré.***

***Suite aux travaux de recherche menés en partenariat avec l'ensemble des acteurs de terrain, il est apparu que de nombreux dispositifs d'aide existaient déjà et qu'il s'agissait plutôt d'agir sur la mise en relation, la sensibilisation et l'information. Aussi, afin d'intégrer ce dernier point, le projet a été baptisé "Violences, parlons-en".***

D'autres exemples existent, des réflexions ont été menées dont nous pourrions nous inspirer. C'est le cas du plan de lutte contre le harcèlement scolaire voté en octobre 2021 en région PACA.

En complément et en appui des mesures nationales à venir, la région Hauts-de-France doit participer activement, et pourquoi pas instituer des Assises régionales annuelles contre le harcèlement scolaire ?

Parmi les outils à mobiliser pour lutter contre le harcèlement, tant en amont avec des actions de prévention qu'en aval par des mesures d'accompagnement des victimes et de neutralisation des auteurs, le facteur humain est essentiel. La capacité d'écoute doit être, de l'avis de nombreux spécialistes, la priorité. Mais cela est très difficile dans des établissements aux équipes non stabilisées, avec des personnels non formés. Aujourd'hui, 65% des enseignants s'estiment mal armés pour endosser ces responsabilités, et nombreuses sont les familles qui ne connaissent pas les outils existants.

C'est un véritable climat de confiance qu'il faut instaurer, à l'image de ce qu'ont pu faire les établissements scandinaves en matière d'empathie, de fraternité et de climat scolaire apaisé. C'est une des conditions d'une détection rapide de situations de harcèlements. Faisons en sorte que les communautés éducatives participent de ce rôle de sentinelle.

Mais là où le programme « pHARe » souhaite impliquer les équipes pédagogiques en plus de leurs missions principales, ainsi que les élèves ambassadeurs au risque de faire reposer sur leurs épaules de biens lourdes responsabilités, notamment chez les plus jeunes, il faudrait en plus du personnel dédié, dans et hors les établissements. Le manque de médecins, d'infirmières ou de psychologues scolaires est une partie du problème. La formation des personnels de direction ou des forces de l'ordre en est une autre.

Au niveau régional, le regroupement et la visibilité des dispositifs peuvent être menés, tout comme des journées de sensibilisation. Le soutien de la région aux mesures du programme « pHARe » doit être appuyé, en encourageant financièrement les initiatives locales dans les établissements et en assurant leur publicité. Des ateliers spécifiques peuvent être organisés dans les écoles, pour les élèves, les familles et les personnels, et les associations doivent y être étroitement associées. Cela se fait déjà ponctuellement, mais c'est insuffisant. La région a toute sa place à prendre dans ce dispositif. ***C'est la raison pour laquelle le Conseil régional, a souhaité, parmi les actions fortes déjà proposées et dans la continuité du partenariat étroit avec les conseils départementaux la Région académiques et les acteurs associatifs et éducatifs, inscrire durablement le thème sur le harcèlement :***

***- Priorisation des projets liés à la lutte contre le harcèlement dans le cadre des actions éducatives et projets emblématiques***

***- Accompagnement des rectorats pour inciter les établissements à participer au concours départemental, régional et national « Non au harcèlement » et à diffuser les vidéos ou les affiches primées dans l'ensemble des établissements***

**- Création d'un annuaire des acteurs en matière de harcèlement, à destination des témoins et des victimes, en lien avec les données de l'ENT HDF à diffuser plus largement**

**Enfin, la Région Hauts-de-France propose de mettre en œuvre:**

**1- un grand plan régional ambitieux, organisé et généralisé d'évaluation et de lutte contre le harcèlement et les violences scolaires.**

**2- la mise en place d'un groupe de travail associé au CESER, *aux départements, rectorats, DRAAF, MFR ... mais aussi les représentants des familles***

**3- l'organisation d'Assises régionales contre le harcèlement scolaire, en lien avec les élus des conseils régionaux et départementaux des jeunes, voire même avec les jeunes qui siègent en CAVL**

**4- Des actions de sensibilisation et de formation des agents des collectivités sur la base du volontariat avec par exemple un kit d'information à l'image de celui proposé au niveau national distribué à tous les agents**

**En matière de communication :**

**5- L'organisation d'une journée d'action lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement en novembre et la remise d'un prix pour les actions les plus emblématiques**

**6- Une large campagne de communication dans les trains TER des Hauts-de-France et les cars de la région**

MOTION ADOPTÉE